



## Education L'école hors contrat, sujet de campagne

François Fillon et Marine Le Pen veulent soutenir la création de ces établissements scolaires qui ne sont pas aidés par l'Etat

PAGES 14-15

# Les écoles hors contrat, nouveau débat électoral

Montessori, catholiques « tradi », musulmans... ces établissements séduisent de plus en plus de parents

**I**l fut un temps, pas si lointain, où les écoles hors contrat étaient un « angle mort » de l'éducation, pour reprendre la formule d'un haut fonctionnaire du ministère, avant l'élection présidentielle de 2012. Elles ne faisaient à l'époque ni la « une » des médias, ni l'objet de promesses électorales. Ce temps-là est manifestement révolu.

François Fillon en a apporté la preuve en prenant fait et cause pour cette offre éducative issue de la société civile : s'il accède à l'Élysée, le candidat LR soutiendra la création d'un nouveau type d'établissements scolaires « indépendants et innovants » dans les zones en difficulté, a-t-il promis le 9 mars, à Besançon, en vantant l'une des écoles du réseau Espérance banlieues visitée à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine). Il a dit regretter que ces établissements ne soient « aujourd'hui pas aidés » – une absence de financement public qui remonte à la loi Debré (1959). Dans son programme, le mot « hors contrat » n'apparaît pas mais, pour les observateurs, un pas a été franchi.

### Silence de la gauche

D'autant qu'il n'est pas le seul, durant cette campagne, à avoir donné de la visibilité à un secteur qui reste marginal (61 500 élèves scolarisés, sur un total de 12 millions) et pour le moins éclectique (écoles confessionnelles, laïques, Montessori, citoyennes...), mais qui se développe en marge de

l'école publique et privée sous contrat : en décembre 2016, c'est le mouvement En marche ! d'Emmanuel Macron qui avait convié, entre autres personnalités, le porte-parole de la fondation Espérance banlieue à sa convention sur l'école organisée à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

Le FN compte, parmi ses engagements de campagne, la défense de la liberté de l'enseignement, avec des « contrôles sur les hors contrat pour s'assurer de la conformité avec les valeurs de la République », avance Alain Avello, conseiller éducation. Marine Le Pen s'était opposée à la ministre de l'éducation sur le régime d'ouverture des écoles hors contrat, en début d'année, lors d'un débat télévisé. Le FN ne reprend cependant pas à son compte l'idée, portée il y a dix ans par Jean-Marie Le Pen, du « *chèque éducation* » correspondant au « coût moyen d'un élève », qu'il appelait à distribuer aux familles pour leur donner le libre choix.

A gauche, en revanche, aucun candidat ne s'est emparé du sujet. Comme s'il fallait faire oublier la façon dont la ministre de l'éducation s'est vu retoquer son projet de mieux encadrer le secteur hors contrat : le Conseil constitutionnel

a censuré le 26 janvier, lors de l'examen de la loi égalité et citoyenneté, l'article porté par Najat Vallaud-Belkacem prévoyant de faire passer l'ouverture de ces écoles d'un simple régime de déclaration à celui d'une autorisation préalable. Ce silence de la gauche

inquiète le sociologue François Dubet : « Elle fait campagne sur des thèmes classiques – plus de moyens –, pour ne fâcher personne, et laisse la droite se livrer à un hold-up sur les notions d'excellence, d'innovation ; c'est risqué. »

Ce n'est pas faute d'avoir tenté une inflexion au ministère – mais « un peu tard », disent les observateurs. « On ouvre plus facilement, en France, une école qu'un restaurant ou un bar », a dénoncé la ministre ces derniers mois, assurant ne pas avoir uniquement dans son viseur les établissements musulmans. Les statistiques ne lui donnent pas tort : en quelques années, le nombre d'écoles hors contrat est passé de 900 à plus de 1200, dont 300 confessionnelles environ, parmi lesquelles une quarantaine de musulmanes. En 2016, 93 nouvelles structures ont ouvert ; elles étaient 67 de plus en 2015,

58 en 2014... Le recensement est tenu par la Fondation pour l'école qui en promeut le modèle – une fondation reconnue d'utilité publique en 2008, « du temps où François Fillon était à Matignon », rappellent ses détracteurs.

« Dans les années 1980, les "boîtes à bac" avaient le vent en poupe, raconte sa directrice, Anne Coffinier ; dans les années 1990, des écoles catholiques de type "tradi" ont fleuri, attirant des familles pour qui l'enseignement sous contrat n'était pas assez "catho". Aujourd'hui, les familles poussent les portes du hors-contrat avant tout pour des raisons pédagogiques, soutient



cette énarque, dépeinte comme proche de La Manif pour tous, même si elle le récuse. Elles y viennent pour l'apprentissage de la citoyenneté, du bilinguisme, l'inspiration Montessori, ou parce qu'elles ont un enfant à besoins particuliers... Il n'y a pas d'école idéale mais des écoles qui, au cas par cas, répondent mieux à tel ou tel besoin, telle ou telle vision de la société. »

C'est bien là que le bât blesse, rétorquent les acteurs de l'éducation. « D'une école à l'autre, on s'expose à une déréglementation de

## « D'une école à l'autre, on s'expose à une déréglementation de l'enseignement »

FRANCETTE POPINEAU  
syndicat SNUipp-FSU

l'enseignement, s'alarme Francette Popineau, du syndicat d'enseignants SNUipp-FSU. Le risque existe d'aboutir à un grand marché lucratif de l'éducation, dans lequel on s'orienterait en fonction du lieu, des croyances, de l'idéologie... Mais vers quelle société va-t-on si l'on mise sur l'isolement des enfants et le repli sur soi? » Christian Chevalier, du SE-UNSA, s'inquiète lui aussi d'une « vision repliée » de l'école revendiquée par « une certaine France, réac et décomplexée » qui « grignote des parts de marché mais aussi des esprits ». « Des familles pour qui le salut viendrait de la liberté de choix veulent pouvoir comparer, au sein d'une offre diversifiée, les établissements, pour-

suit-il. Ce sont deux conceptions qui s'affrontent: soit l'éducation, perçue comme un bien commun accessible à tous, relève de l'Etat; soit c'est un service pour lequel on est prêt à payer, un bien de consommation comme un autre. »

Avec, en toile de fond idéologique, un modèle ultralibéral? « Pourquoi pas ultralibéral? », répond d'une pirouette Anne Cofinier, qui récuse les étiquettes. « En France, la conception régalienne de l'école limite le débat. Ailleurs, la question du libre choix n'est pas – ou peu – politique, assure-t-elle. Aux Pays-Bas, en Suède, les pouvoirs politiques peuvent être de droite ou de gauche et défendre cette liberté. » A voir.

### « Explosion » des inégalités

« Le développement récent du privé est quand même très lié à l'arrivée de gouvernements néolibéraux offensifs à l'étranger », nuance la sociologue Nathalie Mons. « La recherche n'a pu montrer les effets positifs de ces politiques, car ce nouveau privé est très hétérogène dans ses pratiques. Dans certains pays, les résultats ont même été très décevants », observe-t-elle, en rappelant « l'effondrement », dans le classement PISA, des résultats du système suédois, et « l'explo-

sion » des inégalités.

Sans doute que l'intérêt d'une frange de la société pour ce gros millier d'écoles, pas tenues de suivre les programmes ni de mettre des enseignants diplômés de l'éducation nationale face à leurs élèves, dit quelque chose de la désillusion ressentie face au système classique, ses résultats en berne, ses inégalités. Mais, pour les spécialistes, c'est autre chose qui se joue. Une évolution, profonde, de « philosophie politique, fait valoir l'historien Claude Lelièvre. Vouloir financer le hors-contrat, c'est une rupture avec le compromis institué au début de la V<sup>e</sup> République par Charles de Gaulle et Michel Debré. Tous deux avaient exigé, en contrepartie du financement public des établissements catholiques, ce qu'ils appelaient le « rapprochement des enseignements donc des esprits » dans un cadre national unificateur ». De ce cadre, il n'est pas question pour le hors-contrat.

L'évolution touche aussi le modèle économique: les enseignants redoutent l'arrivée d'entreprises du CAC 40 et des fonds d'investissement. Comme cela se fait déjà dans l'enseignement supérieur. ■

MATTEA BATTAGLIA

# 61 500

C'est le nombre d'écoliers, de collégiens et de lycéens (moins de 0,5% des effectifs) scolarisés dans près de 1200 établissements privés hors contrat. 19500 élèves le sont dans des structures confessionnelles, dont 10000 dans des établissements catholiques. Le nombre de ces écoles a augmenté de quelque 25% ces cinq dernières années.

